

Le Petit Esparronnais



JUILLET 2022



SOMMAIRE

- p3** **L'édito du Maire**
- p4** **Actualités Mairie**
- p9** **Asso et activités**
- p13** **Les infos de la Com'com**
- p17** **Informations diverses**
- p14** **Agenda**
- p14** **État civil**
- p15** **Fête du village**



CONTACTS & NUMÉROS UTILES

Urgence / Santé

Gendarmerie de Rians : 04 94 80 30 34
 SAMU : 15
 Pompiers : 18
 Police secours : 17 ou 112
 Centre anti-poison : 04 91 75 25 25
 Hôpital de Brignoles : 04 94 72 66 00
 Hôpital de Manosque : 04 92 73 42 00
 Hôpital d'Aix (urgences pédiatriques) : 04 42 33 50 00
 Pompes funèbres Cristal (Rians) : 04 94 04 80 80
 Taxi Davin (Rians) : 04 94 80 51 98 – 06 73 36 28 40

Centre de solidarité (Rians) : 04 83 95 19 70
 Pharmacie du Ginkgo (Rians) : 04 94 80 330 44
 Pharmacie de garde : 32 37

N° vert Handicap : 0 800 360 360
 Mise en relation avec les acteurs clés des environs

Médecine Rians

Bertrand DE BONNECORSE (généraliste) : 04 94 80 18 19
 Bernard SABY (généraliste) : 04 94 80 31 56
 Nicolas ZAVISIC (généraliste) : 06 25 79 62 92
 Isabelle PEREZ (généraliste) : 04 94 59 92 90

Georgeta SAS (cardiologue) : 04 94 69 72 14
 Karine CANDITO (orthophoniste) : 04 89 11 63 54
 Sindy ETHELBERT (podologue) : 06 61 02 37 48
 Cyril AVIAS et Arnaud BAZIN (ostéopathes) : 07 67 68 32 56

Nathalie PARRA (sophrologue) : 06 11 91 12 27
 Perrine SIX (naturopathe, iridologue, massage ayurvédique) : 06 27 93 11 70

Traiteurs – Portage de repas :

Bistrot École (Esparron) : 06 37 14 95 66
 Provence Délices (Rians) : 06 06 77 10 70

L'ÉDITO DU MAIRE



«Chères amies, chers amis Esparronnais,

Si la sombre période de la pandémie s'est effectivement éloignée de notre quotidien, un nouveau variant arrive de nouveau aux portes de notre commune, voire à l'angle de nos ruelles. Dans l'immédiat, je ne pourrai que vous recommander de respecter les précautions de base, maintenant bien ancrées dans nos vies depuis un certain 17 mars 2020. En fonction de l'évolution du contexte, nous pourrions être amenés à recevoir de nouvelles recommandations que je vous demanderai de respecter pour le bien de toutes et tous.

Un retour à la vie normale qui s'avère compliqué au vu des augmentations de prix, de l'inflation, des difficultés d'approvisionnement de tous types... Le conflit Russo-Ukrainien aux portes de l'Europe a favorisé un sentiment d'inquiétude et d'insécurité dans nos vies. Notre Commune apparaît une fois de plus comme un havre de paix nous garantissant sécurité et sérénité. Nous tous, devons tout mettre en œuvre pour le préserver.

En terme d'incivilités nous avons pu remarquer des progrès sensibles. Néanmoins, nous sommes toujours en proie à des dégradations qui viennent impacter le budget de la commune et de fait tous les administrés que nous sommes : dégradations de clôtures, poteaux signalisation routière tordus, signalisation routière disparue/volée, lampadaires cassés, tableaux électriques détériorés...

En terme d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, nous devons tous veiller et continuer à œuvrer afin de limiter : consommation d'énergie, traitement des déchets en améliorant le tri au jour le jour, l'usage superflu de l'eau, surveiller et œuvrer pour protéger forêt, faune et flore et toutes ressources nécessaires au quotidien. Durant toute la saison, et devant la sécheresse, je ne pourrais que compter sur votre vigilance pour proscrire l'usage du feu, barbecue, débroussaillage avec équipements thermiques...

C'est dans cette stratégie du plan climat air énergie territorial, que notre école intercommunale des Pallières a bénéficié d'une opération de renforcement de l'isolation de certaines classes, accompagnée de la mise en place dans l'été d'une pompe à chaleur. De même des plantations d'agrément, jeu de boules, parking et certaines rues ont vu le jour, protégées par paillage et prévues afin de nécessiter un arrosage à minima.

En termes de sécurité routière en cœur de village, avec l'aide de notre policière municipale, nous avons fait le choix de privilégier des zones de rencontres limitant de fait, stationnement gênant, stationnement dangereux ainsi que la vitesse de circulation par la mise en œuvre de divers moyens qui seront déployés progressivement.

En termes d'aménagement, nous continuons à plancher puis déployer une rationalisation des points « TRI », ainsi que des zones et places de stationnement, et par ailleurs, avant-projets de type aire de jeux, mini city-stade, parcours de santé...

Concernant le patrimoine, une association « Les Amis de Notre-Dame du Revest » a vu le jour, ayant à cœur d'œuvrer pour sa sauvegarde, bienvenue l'asso !

La saison estivale vient de débiter, permettant la reprise d'événements festifs et culturels pour le plaisir de toutes et tous, contribuant à la mise en valeur de notre commune, favorisant expression du patrimoine, convivialité et diffusion des produits locaux, bref notre ruralité pour toutes et tous.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, de bonnes et belles vacances. »

Le Maire, Christian GHINAMO

-ACTUALITÉS MAIRIE-

Création de places de parking

Dans le cadre du stationnement en cœur de village, il a été trop souvent constaté des véhicules en stationnement gênant voire en stationnement dangereux, dont certains ont pu entraîner des accrochages et dommages collatéraux.

Afin de pallier à ce type d'incivilités, nous avons dû rationaliser des emplacements de parking.



À cet effet, des emplacements réservés ont dû être créés afin de permettre au corps médical, infirmiers, kinés, docteurs et véhicules de services, de pouvoir intervenir sur le village chez nos aînés et personnes nécessitant soins, prestations et autres.

Ces places au nombre de trois, réparties en cœur du village, restent bien évidemment disponibles au stationnement le soir et la nuit de 19h jusqu'à 7h du matin.

Par ailleurs, autour des Aires, nous avons dû en premier lieu limiter les stationnements gênants et créer de nouvelles places de parking matérialisées en quinconce, permettant de faire ralentir la circulation sur cette partie de la rue « Les Aires ».



À l'entrée du village, côté « Le Logis », il convient de rappeler qu'à plusieurs reprises, des véhicules de secours n'ont pas pu accéder à la « Grand Rue ». Sur un plan sécuritaire et interventionnel, cette rationalisation s'imposait.



De même sur « l'Avenue de Saint Maximin », au niveau du point de vue, des stationnements dangereux en plein virage ont été l'objet d'incidents à maintes reprises, jusqu'à bloquer le passage de camions de livraison ou de dépannage.



Réflexions et nouvelles tranches de travaux sont en cours afin de continuer à faciliter stationnement et circulation dans notre village.

Christian GHINAMO

Chaleur et précautions

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

- RESTEZ AU FRAIS
- BUVEZ DE L'EAU
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 66 (appel gratuit) meteo.fr • @canicule

Cette année, la saison estivale est accompagnée de vagues de chaleur particulièrement importantes... Des comportements simples permettent de se protéger et de faire baisser sa température corporelle : boire régulièrement de l'eau, se mouiller le corps plusieurs fois par jour, manger en quantité suffisante sans boire d'alcool, éviter les efforts physiques, maintenir son logement frais, éviter de sortir aux heures les plus chaudes et consulter régulièrement le site ou la page Facebook de la Mairie pour avoir toutes les dernières informations.

Les personnes les plus sensibles sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif relatif aux personnes âgées et handicapées en se présentant en mairie ou en téléphonant au 04 94 80 60 26.

Les membres du CCAS

NOTRE-DAME DU REVEST : LE RETOUR DE LA CLOCHE

Vous avez tous pu déplorer la disparition de la cloche ornant le clocher qui surmonte le chœur de notre chapelle en aout 2019. La plainte déposée lors des faits a été classée sans suite. Après de nombreuses négociations, nous avons pu obtenir une aide qui nous a permis d'envisager l'acquisition d'une nouvelle cloche. Afin de finaliser ce budget, un appel aux dons a été lancé par l'association « Les Amis de Notre-Dame du Revest ».

Nous nous sommes associés à la commune de Ginasservis qui a connu les mêmes déboires sur 2 de leurs chapelles afin de procéder à une coulée de cloches commune. Le 16 juillet, à Ginasservis, la Fonderie Paccard a organisé une fête Campanaire durant laquelle 3 cloches ont été coulées, dont la cloche destinée à notre Chapelle Notre-Dame du Revest. Repartie chez le Fondateur pour finitions, nous procéderons à son inauguration lors d'une cérémonie qui devrait se dérouler à la rentrée.



Je tiens à remercier les généreux donateurs et mécènes qui nous ont permis de démarrer ce projet. Je remercie également pour leur bienveillance et leur participation, les donateurs à venir qui nous permettront de finaliser cette enveloppe.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX



Le Syndicat Mixte Provence Verte, au travers des chargées de mission de l'inventaire du patrimoine, vient de finaliser l'inventaire des Chapelles et Église sur notre commune.

Bien évidemment cet inventaire traite de la Chapelle Notre-Dame du Revest, de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption en cœur de village, mais aussi des oratoires, Croix et Calvaires que nous pouvons tous apercevoir au gré de promenades ou randonnées. Il traite également d'autres édifices, aujourd'hui disparus, sites réaménagés, cette étude nous a permis d'éliminer la notion de doute sur une paire d'édifices.

Dès la rentrée, une restitution de cet inventaire du patrimoine se tiendra lors d'une conférence publique qui devrait être programmée durant la semaine des journées du patrimoine. Cette restitution permettra à tous les passionnés de notre patrimoine de revoir pour certains ou découvrir pour d'autres les trésors, quelquefois mal connus ou mal appréciés, que nous côtoyons au quotidien et jouxtent nos demeures.

AIRE DE TRI ET PARKING À L'ENTRÉE DU VILLAGE



Le point « Tri » actuel situé dans l'épingle de la « Loubette » va être restructuré à l'intérieur de ce virage :

- En partie basse, de nouvelles colonnes de tri destinées à accueillir les différents flux de déchets ménagers et assimilés (verre, journaux-magazines, emballages, ordures ménagères et cartons) ainsi qu'une aire d'arrêt pour les véhicules.

- En partie haute, création de 10 nouvelles places de parking pour faciliter le stationnement sur des emplacements matérialisés en toute sécurité.

VIVRE ENSEMBLE

De nombreuses actions ont été menées dans le but d'améliorer le cadre de vie des Esparronnais. Elles ont pour motivation de développer ou simplement de redonner le goût du vivre ensemble et le sens du civisme en faisant appel à l'esprit de citoyenneté.

Le village est une communauté qui ne partage pas que des rues, des places, des administrations, une chapelle ou une église. Ce village, Esparron a une âme. Celle des gens que l'on croise dans la rue, de nos anciens discutant sur un muret à nos bambins qui jouent accroupi au sol. Ce village vit de l'implication de ses actifs qui font de leur mieux pour améliorer le rendu de nos façades, et de nos espaces verts, boisés ou cultivés qui font qu'à Esparron, il y fait bon vivre.



Nombre d'entre eux sont impliqués dans la vie du village et parmi les autres certains me font remonter leur agacement de voir certains actes non-civiques et même de nature à troubler la tranquillité des villageois.

1. Parmi ces incivilités les problèmes liés à la **divagation des chiens** qui font leurs besoins dans l'espace public. Cela pose un problème de salubrité. Entre l'odeur, le cadeau que l'on ramène sur les chaussures et le risque de glisser à terre... rien qui ne mette en valeur nos rues et ruelles. Des attaques de chiens ont également été répertoriées à Esparron cette dernière année. Elles ont lieu sur d'autres chiens tenus en laisse ou sur des passants, piétons ou cyclistes. Enfin, les aboiements intempestifs ! J'espère avoir suffisamment sensibilisé les propriétaires des chiens qui aboyaient en dérangeant la majorité du village en plein été. En ce moment, avec la canicule, la chaleur et le besoin de récupérer la nuit, la tolérance risque d'être limitée. Ces nuisances peuvent être solutionnées avec un collier anti-aboiement par exemple. Alors nous comptons sur vous !

2. Les **ordures ménagères**, bien que ce ne soit pas précisé dans les tâches d'un policier municipal, il m'est arrivé de terminer le nettoyage des ordures ménagères au niveau des containers de la Loubette et du lavoir. Les sacs qui ne sont pas jetés à l'intérieur du container sont très souvent éventrés par les animaux et dispersés tout autour. Comme pour les déjections canines, une incivilité manifeste qui pose des problèmes de salubrité mais aussi d'attractivité. Je pense à l'image que l'on peut garder d'Esparron en abordant ces deux zones souillées par les sacs d'ordures éventrés, les cartons en vrac et les résidus de vide-greniers. Mon numéro est affiché au niveau des containers, il permet de m'appeler en cas de constatation de dépôt sauvage. J'interviendrai je vous l'assure !

3. Les **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD) et accès aux massifs. C'est malheureusement d'actualité. Mais faut-il une catastrophe telle que les incendies en Gironde pour comprendre l'importance de débroussailler à minima 50m autour de son domicile pour être en sécurité chez soi ? Débroussailler, c'est d'abord mettre sa maison en sécurité. L'obligation s'étend même si ça déborde chez le voisin pour les parcelles en zone naturelle. En ce qui concerne les zones urbaines, cette obligation concerne la totalité de la parcelle. Veiller à respecter l'arrêté préfectoral d'obligation de débroussaillage est un acte civique qui peut sauver des vies, la vôtre, celle de votre famille et la vie de tous ceux qui se trouvent à proximité en cas d'incendie.

Bien sûr, il n'y aura pas non plus trop de prévention en ce qui concerne les règles de prévention incendie pour les massifs forestiers. Pas de feu, ni cigarette, ni barbecue, à moins de 200m d'un massif. Le respect des dates de brûlages de végétaux est strict. Pas de travaux (broyeur, tronçonneuse...) pendant les périodes prévues par l'arrêté préfectoral. Enfin, sachez que pour ce type d'infraction, c'est la tolérance zéro qui s'applique de fait dans notre département. Pour exemple, toute personne trouvée à pieds ou en voiture dans un massif en période rouge (voir carte vigilance massif) sera verbalisée au minimum de 135 euros.

4. La circulation et le stationnement dans le village et ses abords immédiats. Des aménagements ont été faits pour améliorer la sécurité et la commodité de passage dans la commune. Outre avoir créé une zone de rencontre limitant la circulation à 20 km/h dans tout le cœur de village, 3 emplacements "service d'intérêt général" sont venus compléter l'offre de stationnement mise en place par la nouvelle municipalité. Un grand parking rue des Aires sur la partie haute a été aménagé.

D'autres places sur la partie basse ont été ajoutées et de manière à casser la vitesse en créant une chicane. Ceci pour répondre aux doléances concernant la vitesse excessive de certains véhicules dont principalement les fourgons de livraisons. L'entrée du village, côté point de vue, a été aménagée par des séparateurs de voie et sécurisée en empêchant physiquement les stationnements anarchiques et dangereux. Toute infraction relevée à cet endroit-là, fait l'objet d'une verbalisation pour stationnement très gênant à 135 euros, tout comme le non-respect des places "service d'intérêt général" (bleues). L'entrée du village, côté Gand Rue, a également fait l'objet d'aménagements : les places ont été réorganisées pour permettre la circulation des piétons et aussi l'accès des secours. C'est une observation fondée de riverains inquiets qui a motivé cet aménagement.

Le stationnement abusif de plus de 7 jours, hormis un cas particulier (décès) en cours de traitement, aucun véhicule n'est autorisé à stationner plus de 7 jours consécutifs en un même point sur la commune. L'infraction est de 35 euros et d'avantage si l'assurance n'est pas à jour. Bien sûr se pose la question des vacances. Si vous ne pouvez pas vous arranger avec un proche pour déplacer votre véhicule, je vous demande de prendre contact avec moi pour me le signaler. Je fais régulièrement des passages sur les parking pour identifier les véhicules éventuellement volés ou en stationnement abusif afin d'éviter qu'ils ne deviennent des épaves sur la voie publique; Pour rappel le Maire n'a aucun pouvoir pour le stationnement abusif sur les terrains privés (exemple : véhicule clio épave route de seillons). Pour les familles ayant 2 ou plusieurs véhicules, il est difficile de suivre la règle mais par civisme et égard pour les autres usagers, veillez à bouger vos véhicules également. Enfin, j'aimerais vous préciser que le nouvel arrêté prévoit les infractions suivantes : stationnement hors emplacement prévu et stationnement sur 2 emplacements matérialisés.

La partie droite de la Loubette a été partiellement aménagée, les travaux définis sont en projection afin de créer encore plus d'emplacements de stationnement et faciliter la desserte de la partie basse de la Grand Rue.

Comme pour la plupart des projets qui ont vu le jour depuis mon arrivée, ce sont vos remarques, vos doléances, vos appels qui ont fait force de proposition. Je remercie Monsieur le Maire, ses adjoints et les élus du conseil de m'avoir permis de concilier vos demandes et la mise en œuvre de celles-ci par des solutions très concrètes.

Je compte sur vous, sur vos retours et votre esprit citoyen pour préserver ce que je trouve de plus remarquable dans ce village, l'envie du vivre ensemble et l'esprit de citoyenneté.

Jacqueline, policière municipale des Pallières
06 56 77 28 13
pmdespallieres@orange.fr

LIMITATION DE VITESSE : ZONE 20KM/H INTRA-MUROS

Suite à de trop nombreux signalements concernant la vitesse excessive dans le village et notamment autour du jeu de boules et de l'aire de jeu, une réflexion pluridisciplinaire a été engagée. L'arrêté municipal général du 20 mai 2022 réglementant la circulation et le stationnement découlent de ce travail de concertation pour permettre la mise en place d'un cadre juridique à toutes les doléances des administrés.

La circulation et le stationnement à Esparron ont été repensés dans un schéma global en tenant compte des infrastructures existantes, de l'utilisation de l'espace public et des besoins de certaines catégories d'usagers.

La première motivation étant la sécurité, et particulièrement celle des plus vulnérables (nos enfants et nos anciens) majoritairement piétons. La vitesse a été réduite à 20 km/h dans toute la zone densifiée du village.

Les panneaux bleus "zone de rencontre" (entre tous types d'usagers) placés à chaque entrée du cœur de village, indiquent le début et la fin de cette zone sanctuarisée qui protège avant tout les déplacements des piétons et favorise les échanges entre Esparronnais. C'est la vie du village.

Le stationnement a été également repensé. 3 places seront désormais réservées aux véhicules affectés à des missions de services publics ou plus largement d'intérêts généraux, tels que les corps soignants ou d'aide à la personne (caducées), ambulances, taxis, PTT, urgence EDF, Sapeurs-Pompiers, Police ou Gendarmerie, service mairie et autres administration.

Jacqueline, policière municipale des Pallières
06 56 77 28 13
pmdespallieres@orange.fr



PRUDENCE EN FORÊT...

Le **Comité Communal Feux de Forêts (CCFF)** prépare ses patrouilles pour 2022. Les patrouilles sont effectuées en binômes durant l'été afin de surveiller les massifs, informer et sensibiliser les promeneurs et les touristes sur les conseils de prudence et la réglementation d'usage du feu. La sécheresse qui marque ce début d'été doit tous nous inciter à la plus grande prudence... la vigilance sera de mise !

Un rappel également sur le **débroussaillage obligatoire** : c'est le meilleur moyen de protéger votre maison et vos biens. Tous les renseignements précis sont disponibles en mairie sur le site du département.



La Réserve Communale de Sécurité Civile dont fait partie le CCFF est ouverte à tous les bénévoles qui souhaitent préserver la beauté de nos paysages et aider la communauté en cas de catastrophe sur la commune. Elle fait partie du dispositif officiel de sécurité civile placé sous les ordres du maire et du préfet. Elle compte actuellement 10 volontaires dans ses rangs et nous accueillons toutes les bonnes volontés dans cette démarche solidaire pour le bien de la communauté. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

L'équipe du CCFF

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var
 Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT			TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01	1/02	1/04	1/06	1/10	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
			31/01	31/03	31/05	30/09	31/12		
			POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)	INTERDIT (sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4))	POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)		
Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)	INTERDIT (sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3))	POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)			POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)			
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)			POSSIBLE (sauf si 1 ou 2)				

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

- 1- Vent supérieur à 40 km/h
- 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

ASSO & ACTIVITÉS

L'AVENIR DES PALLIÈRES



Suite à l'accalmie de l'épidémie covid et surtout à l'allègement des protocoles, l'association a pu reprendre doucement ses activités.

Tout d'abord, le carnaval en avril. Une belle fête pour les enfants avec jeux, châteaux gonflables et goûter gratuit. Une cinquantaine de personnes présentes.

Début mai, c'est une quarantaine de personnes qui ont pu profiter de nos sentiers balisés en colline pour se rendre à St Martin de Pallières où le bistrot Cercle du Progrès nous attendait pour le repas du midi. C'est le ventre bien rempli que nous avons regagné Esparron dans l'après-midi.

Nous avons ensuite proposé fin mai notre première édition de la Journée des familles qui a eu lieu à Artigues au city parc. De nombreux défis tant intellectuels que créatifs ou sportifs ont séduits parents et enfants !

Le 25 juin, une soirée conviviale a donné le ton du rire, du partage et de la bonne humeur pour cet été 2022 qui s'annonce festif ! LA JOIE ET LA CONVIVIALITÉ RETROUVÉE !

Nous vous prévoyons un super week-end pour la fête votive d'Esparron les 29/30/31 juillet. Nous espérons que vous serez au rendez-vous ! Marché nocturne, animations pour les enfants, soirée paëlla, repas convivial, concours de boules, quilles et même concours de la meilleure quiche !

Le retour de la danse et du sport ensemble est prévu pour septembre à partir de 7 ans et jusqu'à l'âge adulte, n'hésitez pas à vous renseigner et vous inscrire auprès de Cécile.



D'autres part, l'association lance un appel à la population ! Nous manquons cruellement de bras et de bonnes volontés !! Si vous êtes motivés et disponibles, nous serions ravies de pouvoir vous compter parmi notre équipe ! N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Cécile - 06 02 40 81 25.

À très vite pour de belles parties de plaisir !

L'équipe de l'Avenir des Pallières

LES PRODUCTEURS DES PALLIÈRES



Chers esparronnaises et esparronnais, petits et grands,

Les Producteurs des Pallières reviennent en forme en cette année 2022 ! Nous avons eu le temps de bien réfléchir aux événements que nous voulions vous proposer et les conditions sont enfin réunies. Alors c'est parti !

Pour commencer nous souhaitons la bienvenue dans l'association à Noëlle et Vincent (et Melissa, bien sûr) qui s'installent dans la plaine en tant que maraîchers pour le

plaisir de tous. De beaux légumes pousseront bientôt dans la plaine et on s'en réjouit d'avance. Peut-être avez-vous récemment humé de doux parfums maltés et houblonnés émanant de l'ancienne coopérative ? Bienvenue à Thomas et à sa brasserie artisanale « La Snook ».

Ce joli monde vient grossir les rangs de l'association et est déjà investi dans les projets de cette année. Vous avez probablement pu les rencontrer lors des Rendez-Vous des Producteurs. Si ce n'est pas le cas, c'est pas grave, le calendrier estival est chargé, vous pourrez vous rattraper sans problème.

Cette année, une fois de plus, les Rendez-Vous des Producteurs se dérouleront les vendredis en alternance entre les bistrotts de Saint Martin (Cercle du progrès) et d'Esparron (Bistrot École). Nous vous proposerons des rendez-vous festifs autour de la gastronomie du coin et d'artisans locaux. Pour cette nouvelle saison, les Rendez-Vous des Producteurs accueilleront de nouveaux producteurs et artisans locaux. Une charte des Rendez-vous des Producteurs a été rédigée et est soumise aux exposants afin que ces marchés paysans soient des lieux de ventes éthiques et conviviaux. Vous pouvez trouver cette charte lors les Rendez-Vous des Producteurs.

Enfin, tout comme nous, vous attendiez cette nouvelle avec impatience. ATTENTION ! Roulement de tambour !!!! Nous sommes ravis de vous l'annoncer : cette année verra le retour de la formidable Fête du Tonneau !!!! Pour cette troisième édition, nous espérons que les vainqueurs de la course de tonneau de 2019 remettront leur titre en jeu.

Au programme : jeux kermesse et les courses en sac rythmeront le début de soirée, la restauration locale et paysanne ainsi que la buvette nous emmèneront vers un concert de Jazz - Blues orchestré par Harpyotime and the Nightbirds.

Nous continuerons à vous donner des informations sur le déroulement des divers événements. N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook pour vous tenir au courant.

En attendant de vous retrouver bientôt, toute l'équipe des Producteurs des Pallières vous souhaite un bon été, et une bonne lecture de ce petit esparronnais.

L'équipe des Producteurs des Pallières



Pour la 3^e année consécutive, nous allons organiser un salon de vigneronns au château de Saint-Martin-de-Pallières le 31 juillet.

Nous invitons plus de 30 vigneronns et vigneronnes, jeunes et plus expérimentés. Nous espérons vous voir à partir de 18h pour profiter de la dégustation, des repas préparés par les chefs et du concert funky du Syndicat du Chrome.

L'équipe de l'association
Pour une poignée de raisins

LANCEMENT DE L'ASSOCIATION : LES AMIS DE NOTRE-DAME DU REVEST

Depuis 2000 ans, le site du Revest réunit des hommes et des femmes qui ont façonné un territoire exceptionnel. D'abord, villa romaine avec la culture de la vigne et de l'huile, monastère Cassianite puis bénédictin avec une extraordinaire chapelle romane, village oublié sur l'adret, aujourd'hui cimetière où reposent nos anciens, ce site résonne dans nos cœurs. Depuis l'Antiquité nous œuvrons collectivement à faire vivre ce Revest profondément lié à l'histoire d'Esparron.

C'est pour raviver la flamme que « Les amis de Notre-Dame du Revest » se sont réunis le 25 juin dernier pour célébrer la Saint-Jean d'été et rendre hommage à cette histoire pluriséculaire qui nous rassemble.

C'est le sens du logo de l'association : nous sommes tous des pierres vivantes qui ensemble permettent de bâtir de grands projets. La superbe voûte romane de l'entrée de la chapelle en donne l'image. Notre déjeuner, organisé grâce à l'enthousiasme de chacun en a offert une belle illustration : moment convivial et bon enfant où le vin et les produits locaux étaient conviés.



Le discours de Monsieur Christian Ghinamo, Maire d'Esparron et Président d'honneur de l'association, a donné le coup d'envoi à ce beau projet. Il s'est réjoui de cet élan collectif pour faire vivre le patrimoine esparronnais. Un cycle de visites historiques a ensuite permis de témoigner de ce trésor architectural. Enfin, le père Lutz nous a fait la joie de célébrer la messe dans la chapelle. C'est grâce à l'engagement de chacun, des membres de l'équipe municipale, des bénévoles du CCFF ainsi que des habitants du village et des amis venus de loin que cette journée a pu se dérouler avec succès. Merci à tous !

En ce qui concerne les prochaines échéances, les Amis de Notre-Dame du Revest vous donnent rendez-vous pour les Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre prochains. La vocation de l'association étant de contribuer à la sauvegarde du patrimoine, elle souhaite soutenir l'action lancée par la municipalité pour la fonte d'une nouvelle cloche à travers une collecte de fonds (plus d'informations sur la participation sur la page Facebook de l'association et par courriel : lesamisdurevest@hotmail.com). L'association est bien sûr ouverte à tous. Rejoignez-nous nombreux !

Jules DE JERPHANION

DCLIC-PHOTO

L'association Dclic-photo fait la promotion de la photographie sur tout le territoire de la communauté de communes. Mais notre ancrage est esparronnais. En participant aux animations locales, elle immortalise les moments de vie conviviaux de notre communauté. Cette année 2022 devrait être celle du retour des manifestations. Une exposition de photos aura lieu durant la fête du village à la salle polyvalente. Au plaisir donc de se croiser sur nos futurs projets.

Le président

LA MAM DES PALLIÈRES

La maison d'assistantes maternelles des Pallières située au cœur de votre village accueille vos enfants de 0 à 6 ans, du lundi au vendredi.

Il nous reste quelques places disponibles pour la rentrée de septembre 2022, n'hésitez pas à nous contacter !



Béa 06 72 47 29 61



lamamdespallieres@gmail.com



La M.A.M des Pallières



LA MÉDIATHÈQUE DES PALLIÈRES

En plus du prêt d'ouvrages les mercredis de 10h à 12h et de 15h à 17h, la Médiathèque des Pallières intervient régulièrement au sein de l'école Coopérative des Pallières. Les bénévoles apportent des livres aux écoliers afin qu'ils puissent bénéficier de ce service directement à l'école. Depuis le début de l'année, et en partenariat avec le Réseau des Médiathèques Provence Verdon (RMPV) dont elle fait partie, la Médiathèque a proposé différents ateliers aux élèves :

En Février, dans le cadre des « Nuits de la Lecture » qui avaient pour thème « Aimons-nous toujours, aimons-nous encore », nous avons proposé aux enfants de faire un pot de confiture d'amour. Dans un joli petit pot en verre (un grand merci à La MAM des Pallières pour le don des petits pots) décoré par leurs soins, ils ont découpé ou écrit, en fonction des âges, de jolis mots d'amour. Fiers de leurs créations, les élèves des classes de Grande Section - CP, CE et CM, ont ensuite offert leurs pots d'amour à une personne chère. Le 19 mai, la célèbre autrice Calouan est venue présenter quelques-uns de ses ouvrages aux élèves. Avides de connaissances et débordants de questions, ils ont pu échanger un long moment avec elle avant de créer une œuvre. La classe des CM s'est attaquée à la création d'un calligramme pendant que les élèves de la classe de GS-CP ont créé un collage représentant leur maman. Ces deux œuvres ont été offertes en cadeaux pour la fête des mères. Pour nous, c'est un plaisir de voir à quel point les enfants sont réceptifs à chacune de nos interventions.

Côté horaire, nous avons déplacé le créneau du vendredi après-midi au mercredi après-midi afin de vous y accueillir plus nombreux. Le créneau du mercredi matin, toujours bien fréquenté, reste inchangé. Rendez-vous possible auprès de Caroline au 04 94 80 60 26 afin de bénéficier d'une ouverture exclusive le samedi matin. Consultez régulièrement la page Facebook de la Médiathèque des Pallières, tous les événements, les animations et les éventuels changements y sont publiés.

Deux événements sont à venir : un atelier artistique animé par Sandra Fantino le 30 juillet (en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Var) et un spectacle de la compagnie « La Souricière » le 5 août. Passez un bel été !

L'équipe de la Médiathèque

LES INFO DE LA COM'COM



Le tri en Provence verdon ? Oui chef !

Les ambassadeurs du tri sont arrivés en Provence Verdon. **Sylvie** et **Maxime** sont les ambassadeurs du tri de la Com'com Provence Verdon. Ils sont là pour donner tout le sens à notre devise « Trions + trions mieux ! »

Nos ambassadeurs seront présents sur le territoire pour conseiller les habitants sur le tri des déchets, mettre en œuvre des actions pour les réduire et organiser des animations scolaires.



Leur présence sur le territoire intercommunal s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, mené par le Service Public de Prévention et Gestion de Déchets de la Communauté de communes Provence Verdon.

Leur motivation est à la hauteur des enjeux qui les attendent !

Projets & travaux



Déposer une demande de permis de construire en ligne

Professionnels de la construction, particuliers, vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Vous souhaitez déposer un permis de construire, une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

La Communauté de communes Provence Verdon simplifie vos démarches en lançant la plateforme sécurisée et gratuite de dépôt et suivi de demandes « Permis de construire en ligne », depuis le 1er janvier 2022, sur www.provenceverdon.fr

Toutefois, le dépôt papier « traditionnel » est toujours possible et le service urbanisme de votre commune reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier.

France Rénov' pour mieux rénover son habitat

Avez-vous un projet de rénovation énergétique ? Faites appel aux conseillers France Rénov', un service public gratuit et indépendant pour vous informer et vous guider.

Un espace conseil vous est proposé tous les premiers mercredis du mois au siège administratif de la Communauté de communes Provence Verdon, à Varages.

L'accueil durant les permanences se fait uniquement sur rendez-vous par téléphone : 04 94 99 17 25 ou par mail : renovation@cofor83.fr

Retrouvez les prochaines dates des permanences sur notre site www.provenceverdon.fr

Agenda

29, 30 & 31 juillet : Fête du village (voir programme détaillé ci-contre)

3 août : Loto en plein air - L'Avenir des Pallières - Salle polyvalente

5 août : Rendez-vous des producteurs - Producteurs des Pallières - Bistrot École

20 août : Fête du Tonneau - Producteurs des Pallières - Boulodrome

18 septembre : Vide grenier - L'Avenir des Pallières - Boulodrome

17 & 18 septembre : Journées du patrimoine

2 octobre : Marche gourmande - L'Avenir des Pallières

23 octobre : Halloween - L'Avenir des Pallières

26 novembre : Soirée raclette - L'Avenir des Pallières - Salle polyvalente

ETAT CIVIL



MARIAGES

GUIOU Alexandre
et CHATEL Morgane
23.07.2022

PACS*

MEUNIER Alain
et DINET Caroline
01.07.2022

*Pacte Civil de Solidarité



NAISSANCES

RÉ Victoria
04.03.2022

DE FRANCESCO Lucas
19.04.2022

GAMERRE Eléonore
12.05.2022

PICCEU Elena
22.05.2022



DÉCÈS

Mme CORPEL Monique
(veuve RODINI)
17/11/2021

Mr EL HAJI Said
12/02/2021

Mr TOMBOLI Aristide

Mme GOMBERT Rose-Marie
(veuve POURRIERE)
11/01/2022



Programme Fête Esparron
29, 30, 31 juillet
et 1^{er} Août 2022



Vendredi 29 juillet

- 18h-22h Marché nocturne – Restauration sur place– Place de la Mairie Rue Les Aires (voir affichage spécial)
- 19h - 19h45 Concert « Les Mam'z'elles Goguettes » - Place de la Mairie
- 19h45 Verre de l'amitié offert par l'Association l'Avenir des Pallières
- 21h concours de contrée – Bistrot École (voir affichage spécial)



Samedi 30 juillet

- 10h – 17h Exposition photos par D'clíc photos – Salle Polyvalente
- 10h Atelier créatif animé Sandra FANTINO – Préau du Bistrot École
- 12h Pique Nique - Place de la Mairie
- 12h – 18h Château gonflable aquatique + Aire de jeux d'eau – Rue les Aires et Place de la Mairie
- 14h Inscriptions au concours de boules 2x2 équipes choisies – Boulodrome (voir affichage spécial)
- 15h Tirage et début du concours de boules – Boulodrome
- 15h Jeu des enveloppes – Place de la Mairie
- 19h30 Soirée Paella – Place de la Mairie (voir affichage spécial)
- 22h Animation DJ



Pensez aux maillots et aux serviettes

Contact Cécile 06 02 40 81 25



Dimanche 31 juillet

- 12h Repas convivial partagé – Place de la Mairie (voir affichage spécial)
- 12h Concours de la meilleure Quiche – Place de la Mairie (voir affichage spécial)
- 14h Inscription concours de boules 3x3 équipes choisies– Boulodrome (voir affichage spécial)
- 14h30 Kermesse – Place de la Mairie
- 15h Tirage et début du concours de boules – Boulodrome
- 17h Concours de quilles pour femmes et adolescentes – Place de la Mairie
- 19h Tirage de la tombola et apéritif offert par la municipalité



*Quilles : part. 2€/pers.
1^{er} prix 60€+Fdp
2^{eme} prix 40€+Fdp
3^{eme} prix 20€+Fdp*



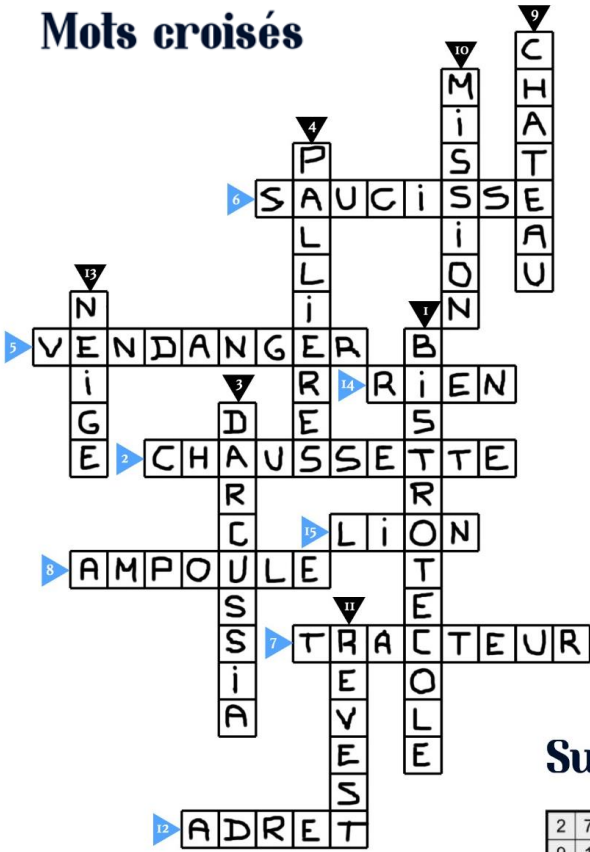
Lundi 1^{er} Août

- 12h Aïoli par le Bistrot École – Chapelle Notre Dame du Revest (affichage spécial)
- Contact Bistrot École 04 94 80 10 53

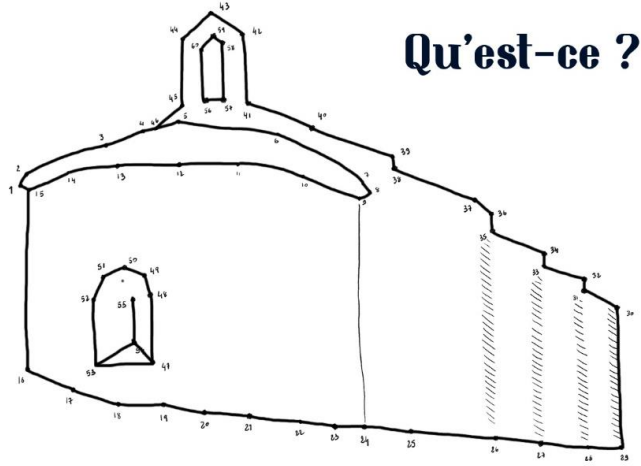


Solutions des jeux du précédent journal

Mots croisés



Qu'est-ce ?



Sudokus

2	7	6	3	1	4	8	9	5
9	1	5	8	7	6	3	4	2
8	3	4	9	2	5	1	6	7
5	9	3	7	4	8	2	1	6
6	2	8	1	9	3	5	7	4
7	4	1	5	6	2	9	3	8
1	5	2	4	3	7	6	8	9
3	8	7	6	5	9	4	2	1
4	6	9	2	8	1	7	5	3

5	2	1	3	7	4	6	8	9
6	4	7	8	9	2	5	1	3
3	9	8	6	5	1	7	2	4
7	3	2	5	8	9	4	6	1
9	8	4	7	1	6	3	5	2
1	6	5	2	4	3	9	7	8
4	5	9	1	2	7	8	3	6
2	7	3	9	6	8	1	4	5
8	1	6	4	3	5	2	9	7

3	8	6	2	1	9	4	5	7
5	2	4	6	3	7	1	9	8
1	9	7	5	4	8	2	3	6
2	3	1	4	5	6	7	8	9
4	7	5	9	8	1	6	2	3
8	6	9	7	2	3	5	1	4
6	1	3	8	7	2	9	4	5
7	5	8	1	9	4	3	6	2
9	4	2	3	6	5	8	7	1

